

FORMATION SPÉCIALISÉE SUR LE DAMAGE CONTROL

Public cible

- Professionnels de santé et personnels des SAMU, des SMUR et concourant à l'aide médicale urgente
 - Professionnels de santé et personnels des établissements de santé, chargés d'assurer la prise en charge d'un afflux de patients blessés en établissement de santé
 - Professionnels de santé et personnels des SAMU, des SMUR et des établissements de santé, chargés d'assurer la mise en œuvre de technique de « damage control »
- Le contenu du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

AFGSU SSE module :

- « Prise en charge d'une urgence collective en pré-hospitalier »
- « Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en établissement de santé »
- « Stratégie médicale de Damage Control »

■ Contenu :

Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'AFGSU : Annexe 3, 4 et 5

Objectifs pédagogiques

- Connaître le plan d'organisation de la réponse de sécurité civile « nombreuses victimes » (ORSEC NOVI) et son articulation avec le dispositif d'organisation de la réponse sanitaire (ORSAN) (plan ORSAN « afflux massif de victimes » (AMAVI))
- Identifier le rôle du service d'aide médicale urgente (SAMU), des structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR), de la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) et de l'agence régionale de la santé (ARS) dans l'organisation du plan ORSEC NOVI
- Connaître les principes de régulation médicale des urgences collectives
- Connaître les principes de triage et d'initiation du parcours de soins des patients dans le cadre de la régulation médicale
- Connaître les techniques de prise en charge des victimes notamment les spécificités pédiatriques
- Connaître les modalités de traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC) et connaître les principes d'identitovigilance
- Connaître la composition et les modalités de déploiement des postes sanitaires mobiles (PSM)
- Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès
- Identifier les troubles psychiques post-traumatiques chez les victimes et parmi les personnels et professionnels de santé intervenants
- Connaître les principes et l'organisation de la prise en charge d'un afflux de victimes en établissements de santé, les principes de triage et le parcours de soins des patients
- Comprendre le rôle du directeur médical de crise et des différents professionnels de santé et personnels intervenants
- Connaître les organisations spécifiques des plateaux techniques d'accueil (SAU, bloc opératoire, imagerie, salle de soins post-interventionnel, réanimation, etc.)
- Connaître les principes de triage et de prise en charge des victimes par armes de guerre et des autres blessés graves en pré hospitalier et en intra hospitalier
- Identifier les différentes phases du « damage control » dans le parcours de soins du blessé (pré hospitalier, accueil hospitalier, chirurgical)
- Maîtriser les indications et les techniques de « damage control » en fonction de la spécialité de chaque intervenant
- Connaître les contraintes sécuritaires liées à ce type de situation et leurs conséquences sur l'organisation des secours et des soins

FORMATION SPÉCIALISÉE SUR LE DAMAGE CONTROL suite

Durée de la formation

1/2 journée soit 3 heures

Dates

Plusieurs sessions sont planifiées sur l'année, veuillez nous contacter

Validité de la formation

1 an



Nous contacter :

CESU 24
80, avenue Georges
Pompidou
24000 Périgueux
cesu24@ch-perigueux.fr
Téléphone : 05.53.45.28.06

■ Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de ses connaissances théoriques et pratiques :

- Etudes de cas
- Analyses de situations professionnelles
- Ateliers pratiques
- Supports audio-visuels et multimédias
- Mise en situation professionnelles
- Simulations procédurales

■ Evaluation de l'action

Évaluation « à chaud » de la formation par les apprenants par un questionnaire d'évaluation

■ Intervenants

Formateurs AFGSU SSE, infirmiers et médecins en postes dans une structure d'urgence, référents du domaine

■ Directeur médical

Dr Jean-Paul LORENDEAU

■ Coût

300 euros par personne

6 à 12 personnes par groupe

Une convention sera établie avec le Centre Hospitalier de Périgueux

■ Organisation de la formation

Maximum 15 personnes par groupe

Une convention sera établie

avec le Centre Hospitalier de Périgueux
et l'ARS départementale

■ Horaires :

8h30 à 17h00 dont 1 heure de pause repas



■ Évaluation et validation des acquis :

- Présence obligatoire
- Participation active de l'apprenant
- Evaluation sommative des procédures et gestes enseignés
- Formation certificative avec délivrance de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence SSE annexe 7, 8 et 9

■ Prérequis :

Etre titulaire du module « urgences collectives et SSE » de l'AFGSU 1 ou 2 en cours de validité.